

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29
Nombre de conseillers en
exercice : 29
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent
Virginie BERARD, absente, excusée
Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN
Pascale MARIN, absente, excusée
Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE – (5.7.7)

- ✓ **DEL.01/ 2023. Règlementation de la publicité, enseignes et pré-enseignes – transfert de compétence**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat & Résilience) prévoit, dans son article 17, la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1er janvier 2024.

A partir de cette date, les maires seront donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire que la commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité (RLP).

Pour autant, la loi prévoit, au préalable, un transfert automatique de cette compétence à la Communauté de Communes

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE, après concertation et avis concordants et unanimes, que les communes conservent la compétence de la réglementation et de la police de la publicité au-delà du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:07 +0200
Ref:20230726_185002_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent

Virginie BERARD, absente, excusée

Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN

Pascale MARIN, absente, excusée

Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE – (5.7.7)

- ✓ **DEL.02/ 2023 – Désignation du référent déontologue pour les élus locaux**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite "loi 3DS" a complété l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la charte de l'élu local en y ajoutant la possibilité pour chaque élu de consulter un référent déontologue. Le référent déontologue sera désigné par le Conseil Communautaire. Ce référent aura pour rôle de conseiller les élus sur tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Une liste départementale et nationale existe, il est proposé de la retenir.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ARRETE la liste des déontologues référents aux listes nationales nominatives produites d'une part par l'Association des Maires de France et d'autre part par les Associations Départementales des Maires ; tel qu'annexé à la présente.

FIXE l'échéance de la présente délibération à six mois suivant l'installation du Conseil Communautaire, issue du renouvellement général des Collectivités Territoriales qui clôturera le mandat ouvert en 2020.

DIT que le recours à un référent déontologue lui ouvre droit à une indemnisation. Cette indemnisation, prise en charge par la Communauté de Communes, est fixée dans la limite d'un plafond établi par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:10 +0200
Ref:20230726_185201_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

A signaler : il est indispensable que la commune recueille l'accord de l'expert qu'elle souhaite désigner, préalablement à la délibération du conseil municipal.

Pour toute demande de conseil juridique ou technique, contacter deontologie.elulocal@amf.asso.fr



Liste des référents déontologues AMF

Prénom	Nom	Fonction / Qualité	Adresse email
Jean-Pierre	BEGEL	Directeur Général des Services Honoraire , vice-président national honoraire du SNDGCT, formateur au CNFPT jusqu'en 2017	1856rem@gmail.com
Marc	BERGBAUER	DGS honoraire de collectivités de moins de 10 000 habitants	marc.bergbauer@orange.fr
Jacques	BILLET	Administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, Membre du Bureau du SNDGCT	billetster@gmail.com
Pierre-Etienne	BISCH	ancien Préfet de Région, ancien Conseiller d'Etat	pierre-etienne.bisch@cnda.juradm.fr
Joel	BOSCHER	Administrateur territorial en retraite, ancien DGS de la ville de Rennes	joel.boscher@wanadoo.fr
Sylvie	CAYET	Retraitée de la fonction publique territoriale sur des fonctions de Direction Générale au grade d'Administrateur Territorial	sylviecayet@hotmail.com
Caroline	COLSON-MIROL	fonctionnaire territorial, Directrice Générale des Services de Communauté de communes (10 -20 000 hab) en congé spécial, Jury de concours. Assesseure au Tribunal pour enfants.	ccm89@orange.fr
Patrick	DENIS	Attaché territorial hors classe retraité - ancien DGS de la commune et de l'interco de Vitry le François, Déontologue élu local pour l'AD de la Marne	patrickdenis51@wanadoo.fr
Nicolas	DESFORGES	Préfet honoraire, ancien directeur général de l'AMF	nicolas.desforges@yahoo.fr
Hubert	FAIVRE-PIERRET	Fonctionnaire territorial en retraite, ancien DGS de ville de 10 à 20 000 Hbts	hubert.favrepierret@laposte.net
Corinne	HERVE	DGS honoraire - Ex déontologue auprès du CDG56	corinne.herve56@gmail.com
Hughes	HOURLIN	Conseiller d'Etat honoraire, avocat, ancien conseiller municipal de Mortain (50140)	h.hourdin@bctq-avocats.com
Philippe	INGALL MONTAGNIER	ancien Magistrat - Conseiller d'Etat en service extraordinaire, déontologue des services de la Première Ministre	philippe.ingall-montagnier@conseil-etat.fr
Francis	LAMY	Conseiller d'Etat, ancien Préfet	francis.lamy@conseil-etat.fr ; fra.lamy@gmail.com
Thierry	LATASTE	ancien préfet de région, conseiller d'Etat en service extraordinaire	thierry.lataste@conseil-etat.fr
Gilles	MAURAS	Fonctionnaire territorial en retraite, ancien D.G.S. de la commune et du CCAS de SAINT-GENIX-les-VILLAGES en Savoie , Membre du bureau de la section SNDGCT de la Savoie, administrateur national de la Mutuelle Nationale Territoriale et Président de la section des pays de Savoie	gillesmauras73240@gmail.com
Jacques	MOUTEL	Fonctionnaire territorial en retraite, ancien DGS de Collectivités locales	i-moutel@hotmail.fr
Olivier	RAYNAUD	Ancien déontologue Banque Lazard, ancien Magistrat	odmraynaud@gmail.com
Alain	RUSZNIEWSKI	Ingénieur Mines de Douai en retraite - DGS honoraire de la mairie de Biarritz	alain.ruszniewski@laposte.net

François	TORT	Retraité de la FPT, ancien DGS et DGA de communes , vice-président national honoraire du SNDGCT, formateur au CNFPT jusqu'en 2017	tortfrancois@yahoo.fr
-----------------	-------------	---	--

A signaler : il est indispensable que la commune recueille l'accord de l'expert qu'elle souhaite désigner, préalablement à la délibération du conseil municipal.

Pour toute demande de conseil juridique ou technique, contacter deontologie.elulocal@amf.asso.fr



Liste de référents déontologues

Présentés par les Associations départementales de maires du Réseau AMF

Département	Nom	Prénom	Fonctions	Mail
Ariège – 09	Beaufils	Claude	Administrateur territorial en retraite Ancien magistrat auprès de la Chambre régionale des comptes de Toulouse	claudes5@orange.fr
Eure – 27	Bottini	Fabien	Ancien assistant de Justice près de la Cour d'appel de Rouen, Ancien Professeur des Universités en droit public Membre de l'Institut Universitaire de France et de l'Observatoire de l'éthique publique	fabienbottini@yahoo.fr
Gard - 30	Allheilig	Michel	Avocat honoraire, conciliateur de justice	allheilig.michel@orange.fr
Gard - 30	Laïck	Guy	Avocat honoraire Ancien batonnier Formateur en déontologie	laick.guy@wanadoo.fr
Gard - 30	Simon-Perez	Marie	Avocate honoraire Ancienne membre du Conseil de l'Ordre	mariesimonperez@orange.fr
Gironde – 33	Dinet	Jean-Guy	Administrateur général des finances publiques honoraire	jean-guy.dinet@hotmail.fr
Haute-Loire - 43	Delay	André Frédéric	Magistrat honoraire, Ancien magistrat	afdelay@gmail.com
Haute-Loire – 43	Payet	Gérard	Magistrat honoraire, Ancien magistrat de la Cour régionale des comptes	g.payet@icloud.com
Lot - 46	Gouzenne	Pierre	Premier président honoraire de Cour d'appel	pierre.gouzenne@gmail.com
Lot - 46	Lagarde	Geneviève	Avocate honoraire, Ancienne bâtonnière	genevieveagarde@live.fr
Lot - 46	Laffarguette	Anne	Avocate honoraire, Ancienne bâtonnière	annelaffarguette@gmail.com
Tarn-et-Garonne – 82	Calmettes	Jacques	Juge à la retraite, Adjoint à la mairie de Negrepelisse	calmettesjacques@wanadoo.fr
Vosges – 88	Gartner	Fabrice	Doyen de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy Professeur de droit public à l'Université de Lorraine Directeur de Master 2 droit des contrats publics Ancien avocat	fabrice.gartner@univ-lorraine.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent
Virginie BERARD, absente, excusée
Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN
Pascale MARIN, absente, excusée
Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES – (7.10)

- ✓ **DEL. 03/2023 - fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - répartition 2023**

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait des fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)
- aux données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires,

Constatant une diminution de 25 908 € entre l'exercice 2023 et 2022.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

CONSTATE que le régime dérogatoire ne peut être mis en œuvre, faute de l'existence d'une majorité des deux tiers. Par ce fait le régime de droit commun s'applique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:34 +0200
Ref:20230726_185202_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

**Fiche d'information FPIC 2023 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun
et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC**

Exercice 2023

Département 88

Ensemble Intercommunal : 200033868 CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Données de référence

PFIA/hab moyen	678,44	PFIA/hab moyen DOM	486,74
Rev/hab moyen France	16 052,63	EFA moyen France	1,131781
Rev/hab moyen Métropole	16 193,43	Rang du dernier éligible Métropole	745
Rev/hab moyen DOM	11 163,74	Rang du dernier éligible DOM	10

Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)

Population INSEE	15 261
Population DGF	16 776
Population DGF pondérée	19 992
PFIA	13 024 022
PFIA par habitant de l'EI	651,46
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	635,73
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	776,32
Revenu/hab moyen de l'EI	12 706,11
Effort fiscal agrégé (EFA)	1,083208
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,000000
Indice synthétique de reversement de l'EI	1,164375
Rang de l'EI	341
CIF	0,242065

**Fiche d'information FPIC 2023 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal
(entre l'EPCI et ses communes membres)**

Exercice 2023

Département 88

Ensemble intercommunal: 200033868 CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	0
Montant reversé Ensemble intercommunal	447 907
Solde FPIC Ensemble intercommunal	447 907

Cet Ensemble intercommunal est bénéficiaire net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		108 424	140 951	75 897		108 424	
Part communes membres	0	0	0		339 483	306 956	372 010		339 483	
TOTAL	0	0	0		447 907	447 907	447 907		447 907	

Répartition du FPIC entre communes membres

Répartition du FPIC entre Communes membres									
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif		Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif		Solde de droit commun	Solde définitif
88081	BUSSANG	0			33 910			33 910	
88170	FERDRUPT	0			17 418			17 418	
88188	FRESSE-SUR-MOSELLE	0			37 766			37 766	
88302	MENIL	0			36 573			36 573	
88369	RAMONCHAMP	0			44 598			44 598	
88408	RUPT-SUR-MOSELLE	0			68 688			68 688	
88426	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	0			37 790			37 790	
88468	THILLOT	0			62 740			62 740	
TOTAL		0			339 483			339 483	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent
Virginie BERARD, absente, excusée
Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN
Pascale MARIN, absente, excusée
Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCE LOCALES (7.1.1.2)

✓ **DEL.04/ 2023. – Budget piscines –décision modificative n°1**

Vu les écritures comptables de l'année 2023 ;

Vu la présentation par Le Président – Dominique PEDUZZI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

MODIFIE le budget concerné comme suit

Budget annexe Piscines :

	Fonctionnement	
	Réduction	Augmentation
Chapitre 011		
Article 6251	500 €	
Chapitre 67		
Article 673		500 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:12 +0200
Ref:20230726_185202_2-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent

Virginie BERARD, absente, excusée

Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN

Pascale MARIN, absente, excusée

Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.5)

✓ DEL. 05 /2023 Convention financière CCBHV – théâtre du peuple

Vu les statuts de la CC BHV, notamment dans l'accompagnement des structures dont l'action culturelle à une audience et des retombées médiatiques présentant un intérêt départemental ou régional, voire national ou international ;

Vu la volonté de partager l'engagement d'une démarche culturelle interrégionale ;

Vu la convention financière 2023 présentée par Monsieur le Président ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de la convention de financière 2023 annexée à la présente ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:17 +0200
Ref:20230726_185801_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

CONVENTION FINANCIERE 2023

Entre

La Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges

Domiciliée 8 rue de la Favée 88160 Fresse-sur-Moselle

Représenté par son Président, Monsieur PEDUZZI Dominique

Ci-après dénommé « La CCBHV »

d'une part,

Et

L'association du Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher

Domicilié 40 rue du Théâtre, 88540 Bussang

Siret : 783 423 726 000 18 – APE : 9001Z

Représenté par son Président, Monsieur François RANCILLAC

Ci-après dénommé « Le bénéficiaire »

d'autre part,

Il est convenu et exposé ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention est conclue entre les parties pour déterminer la nature et les modalités de versement de la subvention accordée par la CCBHV au bénéficiaire au titre du projet culturel porté par le Théâtre du Peuple-Maurice Pottecher pour l'année 2023.

Article 2 - Engagement de la CCBHV

La CCBHV s'engage à accorder une subvention d'un montant de 5000 € (cinq mil euros) au bénéficiaire pour la réalisation du projet culturel 2023, tel que décrit dans la demande de subvention adressée par le bénéficiaire pour l'année concernée.

Article 3 – Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à inviter la CCBHV à l'ensemble des réunions de comité de suivi et de pilotage du Théâtre du Peuple. Le bénéficiaire s'engage à tenir informé la CCBHV des étapes de réalisation du projet soutenu notamment en cas de modification de l'opération subventionnée.

Le bénéficiaire s'engage à faire mention du concours financier de la CCBHV dans toutes ses opérations de communication en lien avec la saison 2023.

Le bénéficiaire s'engage à ce titre à faire figurer le logo de la CCBHV sur ses supports de communication.

Dans le cadre du projet soutenu, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la CCBHV à titre de bilan provisoire sa situation financière arrêtée au 30 septembre 2023 (bilan et compte de résultat).

Article 4 – Modalités de versement

La subvention communale accordée au titre de l'année 2023 sera versée en intégralité suite à la signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

Article 5 – Durée

La présente convention est valable à compter de sa signature par les parties, et pour la durée nécessaire de réalisation du projet. Elle prendra fin au plus tard au 31 décembre 2023.

Article 6 – Modification

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant négocié et signé par les parties.

Article 7 – Loi applicable et litige

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention sera porté devant le Tribunal administration d'Epinal.

Fait en deux exemplaires, à Bussang le 10/07/2023

Pour le Théâtre
Monsieur François RANCILLAC, Président

Pour la CCBHV
Monsieur Dominique PEDUZZI, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent

Virginie BERARD, absente, excusée

Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN

Pascale MARIN, absente, excusée

Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.5)

- ✓ **DEL.06/ 2023 – Subventions aux associations – participation aux fonctionnement local resto du cœur**

Vu le montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone adressées par la Commune de Ramonchamp pour la période du 06 août 2020 au 31 décembre 2022, soit vingt-huit mois, d'un montant total de 4 594.33 € ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 4 594.33 €, correspondant aux coûts de fonctionnement en électricité et eau du local mise à disposition par la Commune de Ramonchamp ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:20 +0200
Ref:20230726_185802_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
03/02/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent
Virginie BERARD, absente, excusée
Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN
Pascale MARIN, absente, excusée
Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FONCTION PUBLIQUE (4.1.8)

- ✓ **DEL 07 – Ressources humaines – tableau des effectifs – modifications**

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, une modification du tableau des emplois et effectifs est nécessaire.

Il est proposé d'ouvrir un poste par filière : administrative, technique et sportive. Ceci afin de permettre des facilités les recrutements temporaires pour remplacer les agents éloignés du service.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois Pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	1	Un poste à 11 h
	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	0	
		Adjoints administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	1	
	Adjoints administratifs	Adjoints administratifs Principal 2 ^{ème} classe	1	1	
		Adjoints administratifs	7 (+1)	4	
Technique	Ingénieur	Ingénieur	2	0	un poste à 30h Un poste à 30h, 1poste à 25 h
	Technicien	Technicien	3	2	
		Agent de maîtrise principal	1	1	
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	1	
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	11	
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	
		Adjoint technique	6(+1)	6	
Sanitaire et Social	Educateur	Educateur de jeunes enfants De classe exceptionnel	1	0	

		jeunes enfants	2	1	
D I T q u e	Educateur territorial des APS	Educateur	4 (+1)	2	
		Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	1	1	
		Opérateur qualifié	1	1	
P o l i c e A	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	2	2	
		Brigadier	1	0	

UTO

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
 2023.07.31 15:59:27 +0200
 Ref:20230726_185402_1-2-O
 Signature numérique
 le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent

Virginie BERARD, absente, excusée

Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN

Pascale MARIN, absente, excusée

Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (1.1)

- ✓ **DEL.08/ 2023 – Travaux du complexe piscines et espace bien-être - nouvelles énergies et économies d'énergies : études**

Dans le cadre de la gestion des piscines, notamment l'impact du coût de l'énergie, une réflexion doit s'engager sur toutes les pistes à envisager, pour utiliser de nouvelles énergies et engager des économies possibles. Afin de soutenir cette réflexion, il convient de recourir au service d'un bureau d'études et de solliciter les cofinancements possibles.

- Gestion de l'énergie :
 - Calorifugeage renforcé des conduites.
 - Isolation parties extérieures du toboggan.
 - Etude sur déperdition de chaleur sur les bassins et mise en place de moyen isolant.
 - Etude diversification production d'énergie à faible coût (solaire, photovoltaïque, biomasse et autres).
 - Saisie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir un cahier des charges.
 - Demande de subvention pour l'accompagnement de ce programme

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

APPROUVE la conduite d'études permettant de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie, conduisant au chauffage de la fil eau ou de la fil air des piscines et espace bien-être.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter tous partenaires intéressés par la démarche entreprise et à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:22 +0200
Ref:20230726_185802_2-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023
Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29
Nombre de conseillers en
exercice : 29
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent
Virginie BERARD, absente, excusée
Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN
Pascale MARIN, absente, excusée
Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FONCTION-PUBLIQUE (4.2.5)

- ✓ **DEL.09/2023 - RH - accident d'un agent – prise en charge des bris de matériel sinistre du 17.01.2023**

Dans le cadre de l'exercice de leur mission pour la communauté de communes, les agents peuvent être exposés à des accidents liés à leur travail.

Il peut arriver que l'agent ayant subi un accident de travail conserve à un restant à charge matériel, de type franchise. Le conseil communautaire peut définir les conditions de la prise en charge ou non de ces situations, au cas par cas.

Un sinistre ayant eu lieu le 17/01/2023, il est proposé de prendre en charge le montant de 75,00 €.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** ;

DECIDE que le sinistre ayant été subi par Madame Sophie OBERBACH suite à un accident de travail ouvrant pour elle à une franchise de 75 € sera prise en charge par la communauté de communes.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes à l'emploi et grade ainsi créés seront inscrits aux budgets de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:24 +0200
Ref:20230726_185601_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent

Virginie BERARD, absente, excusée

Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN

Pascale MARIN, absente, excusée

Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FONCTION PUBLIQUE – (4.2.1)

✓ DEL.10/2023 RH Création emplois saisonniers

Vu les articles 3 – alinéa 2 – et 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisant les conditions dans lesquelles un établissement public peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Considérant les nécessités sur service, à savoir :

- Assurer le fonctionnement des piscines communautaires,
- Assurer le fonctionnement du service déchets,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE de créer les emplois saisonniers suivants pour :

Le service des piscines :

- ✓ Postes d'éducateur 2^{ème} classe, auxiliaire, non titulaire, dans la limite de 3 poste équivalent temps plein,
- ✓ Adjoints administratifs 2^{ème} classe, auxiliaire non titulaire, dans la limite de 3 postes équivalent temps plein,

Ces postes sont ouverts pour la période du 1er juillet 2023 au 3 septembre 2023.

Le service déchets et valorisations matières :

- ✓ Adjoint technique 2^{ème} classe, auxiliaires, non titulaires, dans la limite de 1 poste équivalent temps plein.

Ce poste est ouvert pour la période du 1er juillet 2023 au 30 septembre 2023.

PRECISE que les postes seront pourvus dans les limites fixées ci-dessus, en fonction des besoins réels des services,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets piscines et déchets ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:32 +0200
Ref:20230726_185601_2-2-O
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent
Virginie BERARD, absente, excusée
Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN
Pascale MARIN, absente, excusée
Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

DOMAINE ET PATRIMOINE- (3.5)

✓ DEL.11/ 2023 – Domaine Public - classement d'un terrain dans le domaine public

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à un classement en domaine public d'une parcelle,

CONSIDERANT la compétence économique exercée par la CCBHV de par les contraintes de la loi NOTRE,

CONSIDERANT que les travaux d'équipements gérant l'eau, l'assainissement, la distribution électrique à portée générale concourent aussi à désenclaver les parcelles à destination économique,

CONSIDERANT le déplacement de la voirie communale permet d'augmenter la surface disponible au développement économique des zones d'activités de la Favée sis à Fresse-sur-Moselle,

CONSIDERANT que pour ce faire la Communauté de Communes a mis à disposition la parcelle AB 785.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

CLASSE la parcelle sur la Commune de Fresse-sur-Moselle référence AB n°785 d'une superficie de 220 m² en domaine public communautaire.

PRECISE que ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, qui resteront ouvertes à la circulation publique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:15 +0200
Ref:20230726_185602_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 10 juillet 2023

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas - 88360 Ferdrupt en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent

Virginie BERARD, absente, excusée

Isabelle CANONACO, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

André DEMANGE, absent excusé, donne pouvoir à Christian LOUIS

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé, donne pouvoir à Carine THAUVIN

Pascale MARIN, absente, excusée

Danielle SCHMERBER, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Secrétaire de séance : Marie-Claude DUBOIS

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.10)

- ✓ **DEL.12/ 2023 – Travaux du complexe piscines et espace bien-être – fixation durée d'amortissements**

Les travaux du complexe piscines et espace bien-être ont terminés il convient désormais de les amortir.

Pour tenir compte de la complexité des travaux menés, il est proposé de fixer plusieurs durées d'amortissements.

Chacune des périodes aurait sa spécificité :

- 30 ans correspond aux lots ayant réalisé le bâtiment en lui-même
- 15 ans correspond aux lots ayant réalisé toutes les installations techniques
- 7 ans correspond aux lots et acquisition correspondant aux matériels techniques nécessaires pour assurer la pratique de la natation et les activités, ainsi que l'entretien général courant du complexe

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les différentes périodes d'amortissement de :

- 30 ans pour les travaux nécessaires à la réalisation des bâtiments, en y incluant également la maîtrise d'œuvre, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les études techniques nécessaires
 - Lot 1 : gros œuvre,
 - Lot 2 : charpente métallique,
 - Lot 3 : couverture étanchéité,
 - Lot 6 : platerie,
 - Lot 7 : carrelage,
 - Lot 4 : menuiseries intérieures,
 - Lot 8 : menuiseries extérieures.
- 15 ans pour les travaux techniques du bâtiment, filière air, filière eau, électricité, plomberie, menuiserie
 - Lot 12 : plomberie,
 - Lot 11 : électricité,
 - Lot 14 : toboggan,
 - Lot 15 : chauffage ventilation,
 - Lot 16 : traitement de l'eau.
- 7 ans pour les équipements : vélo aquagym, matériel nécessaire à l'entretien courant du complexe
 - Lot 5 : serrurerie,
 - Lot 9 : peinture,
 - Lot 10 : cabine vestiaire,
 - Lot 13 : équipement spéciale (espace bien-être).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets consécutifs du budget annexe piscine à partir de 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.07.31 15:59:29 +0200
Ref:20230726_190201_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI